

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 22 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, MOREL Serge, PIRODON Valérie, RONDEAU Marlène.

Absent : M. PONCET Lionel.

Secrétaire de séance : Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

Ordre du jour :

- Vote des subventions aux associations pour 2022
- Point sur la rentrée scolaire.
- Point sur l'avancement du projet de construction d'un bâtiment périscolaire
- Compte rendu commission bâtiment et voirie.
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu de la commission communale d'action sociale
- Compte rendu Vals du Dauphiné
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2022-033 – Vote des subventions pour 2022

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux organismes ci-dessous, pour l'année 2022 :

- Mme Chaut-Sarrazin Agnès ne prend pas part au vote des Foulées du Pas'sage.

ACCA	100,00 €
Les Foulées du Pas'sage	100,00 €
USCP	500,00 €
ADMR Branche Aide-ménagère St Didier Base : 1 €/hab.	920,00 €
ADMR SSIAD des 2 Vallées Val de Virieu	300,00 €
Centre Léon Bérard	250,00 €
Pupilles Enseignement Public	50,00 €
Ski Club La Tour du Pin	100,00 €
Rugby Club les Vallons	100,00 €
Ass. Coordination Gériatologique Virieu	50,00 €
EFMA Bourgoin Jallieu – 3 élèves	180,00 €
MFR La Grive – 1 élève	60,00 €
MFR Coublevie – 1 élève	60,00 €

Point sur la rentrée scolaire 2022

Pas de problème particulier rencontré lors de cette rentrée scolaire. Les effectifs sont de 94 élèves. Dans le cadre de la sécurisation des écoles par la pose d'un portail d'accès, une nouvelle organisation a été mise en place pour l'arrivée et le départ des enfants, des enseignants, du personnel communal et des parents.

Au niveau du périscolaire les effectifs en garderie sont en moyenne de 20 enfants par jour le matin et 25 le soir. Pour la cantine l'effectif varie entre 55 et 68 enfants par jour.

Point sur le projet de construction du bâtiment périscolaire.

Une réunion de travail a eu lieu fin août avec le cabinet d'architectes Archicube qui a présenté les pistes d'économies possibles.

- Rapprochement du bâtiment de la salle des fêtes – gain sur la longueur du sas d'entrée.
- Hauteur des vitrages diminués par la création d'un muret de 0.80 cm.
- Modification de l'isolation phonique.
- Modification de la porte coulissante intérieure
- Modification de la réserve des eaux pluviales.

Prochaine réunion de travail, le 23/09.

D'autre part une étude complémentaire doit être réalisée par rapport aux eaux pluviales. Deux entreprises ont été contactées et ont fait les propositions suivantes :

- Alp'étude pour un coût de 14.770,60 € H.T.
 - JM VRD ingénierie pour un coût de 6.750 € H.T.
- Le conseil municipal retient l'entreprise JM VRD pour réaliser cette étude.

Compte rendu commission des bâtiments et voirie :

Commission des bâtiments

- La vérification annuelle des extincteurs de l'ensemble des bâtiments a été réalisée par l'entreprise Gozzi.
- La société Aoste vidange est intervenue pour le nettoyage du bac à graisses de la cantine.
- Présentation des travaux de sécurisation de l'école réalisés pendant les congés d'été.
- Contrôle annuel des chaudières, chauffe-eaux, pianos par l'entreprise Giroud.
- Présentation de l'étude des fondations de l'église. Cette dernière fait ressortir des fondations très légères au niveau de la sacristie, ce qui provoque des affaissements au niveau des murs.
- Monument aux morts : un devis a été établi par l'entreprise Perrin pour sa rénovation pour un montant de 2578 €. Le conseil municipal valide cette proposition.
- Bâtiment vestiaire : Devis de l'entreprise Giroud pour le changement du régulateur de chauffage hors service pour un montant de 732 € H.T. Le conseil municipal valide cette proposition.
- L'éclairage du jeu de boules a été réparé.
- L'entreprise Net services a effectué le nettoyage des vitres des bâtiments scolaires, salle des fêtes et mairie.

Mise en place de la vidéoprotection :

N° 2022-032 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place de la vidéoprotection sur l'espace public.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-010.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public et privé la commune a décidé d'installer un système de vidéoprotection sur trois sites identifiés.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettra une prévention sur site et sera un outil de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il rajoute qu'un diagnostic a été réalisé en 2021 par le groupement de gendarmerie départemental de l'Isère qui préconise l'installation de 9 caméras. Un devis a été établi par la société Cap sécurité pour un montant de 50.000 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux : 50.000 € HT.

Financement :

Subvention de la Région AURA au taux de 50 % : 25.000 € H.T.

(Sur la base de 50.000 €)

Subvention FIPD : 0% 0 € H.T.

Autofinancement communal : 50 % 25.000 € H.T.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date envisagée de démarrage des travaux	15/10/2022
Date envisagée de fin des travaux	15/11/2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet de travaux pour la mise en place de la vidéoprotection pour un coût qui s'élève à 50.000 € H.T.

- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux	50.000	Subventions Conseil Régional AURA 50% FIPD : 0 %	25.000 0
		Autofinancement communal 50 %	25.000
Total HT	50.000	Total HT	50.000
TVA	10.000	TVA Autofinancée	10.000
Total TTC	60.000	Total TTC	60.000

- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget primitif 2022, en section d'investissement compte 2158.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention pour la mise en place de la vidéoprotection sur l'espace public.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Commission voirie

- Une panne du système de pilotage de l'éclairage public a été décelée et signalée à TE38, organisme en charge des travaux et de la maintenance de l'éclairage public.
- Une vigilance particulière a été faite durant l'été par rapport à l'ambroisie. Fauchage supplémentaire des bords de routes comportant de l'ambroisie par l'entreprise Rabatel et rappel aux propriétaires qui ont assumé la coupe.
- Il est prévu le broyage annuel des bords de routes courant octobre par l'entreprise Rabatel et le curage des fossés par l'entreprise Durand TP.
- Les panneaux de rues ont été posés sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une partie des panneaux d'agglomération qui avaient été dérochés.

Compte rendu de la commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Déclaration préalable déposée par M. Jauneau pour la pose d'un carport, chemin du Souzan.
- Déclaration préalable déposée par Protect Planet pour la propriété Roncuzzi pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin de la Fauconnière.
- Permis de construire déposé par M. Rodriguez Alvarez pour la création d'un garage à vélo/local technique, chemin du Moriot.
- Permis de construire déposé par Mme Picot pour la construction d'une maison individuelle chemin du Magnit. Avis favorable avec prise en compte de l'avis des Bâtiments de France.
- Autorisation de travaux déposée par Mme Burnichon pour l'ouverture de son magasin de vente de pains, route de Saint Didier. Suite aux avis favorables des services d'incendie et de secours (volet sécurité) et du service accessibilité (PMR) avec observations il est émis un avis favorable.

Avis défavorable pour la déclaration préalable déposée par EDF ENR pour la propriété Pot, chemin de la Fauconnière. Incohérence entre les plans, les références cadastrales et le propriétaire.

Compte rendu de la commission communale d'action sociale

La commission s'est réunie le 19 septembre et a abordé les sujets suivants :

Bilan de l'opération Muguet : remise d'un bouquet de muguet début mai aux bénéficiaires du colis des personnes âgées. Cette action a été très bien perçue et il faut prévoir son renouvellement en 2023.

Remise des calculettes et stylos aux élèves qui quittent l'école primaire pour le collège. Cette action sera également reconduite.

Préparation du repas de l'amitié du 13 novembre. Toutes les personnes qui ont 65 ans et plus sont conviées à ce repas. La commission a retenu le traiteur Dutartre pour un coût de repas de 29.80 € et l'animation sera assurée par Moinel Pierre Luc et Véronique pour un coût de 527 €. La distribution des colis aux personnes âgées de 80 ans et plus est prévue mi-décembre. Cette année 39 colis seront confectionnés, avec réalisation des cartes par les enfants participant à la garderie périscolaire.

L'opération « Accueil des nouveaux nés » est renouvelée avec la remise d'un petit sac personnalisé pour un coût de 28 € et il sera remis à tous les bébés présents ou non à la cérémonie des vœux.

Nouveaux arrivants : La commission s'est interrogée sur la poursuite de cette action compte tenue de la très faible participation des nouveaux arrivants. Elle a décidé de poursuivre cette action afin de ne pas pénaliser ceux qui répondent présents, même peu nombreux.

Point sur la mutuelle communale : 12 contrats ont été signés ce qui représente 25 bénéficiaires.

Compte rendu Vals du Dauphiné

Aucune séance de commission ou de conseil communautaire n'a eu lieu.

Formation à la manipulation des extincteurs.

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société Gozzi pour la formation incendie de 10 agents pour un coût de 553.20 € TTC. Cette formation dispensée dans les locaux de la mairie comprend une partie théorique et une partie pratique. Le conseil municipal valide cette proposition.

Prochaines réunions :

Conseil municipal : Le lundi 24 octobre à 20 heures précédée de la commission urbanisme.